



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

**Déclaration présentée par African Action on AIDS,
l'Union mondiale des femmes rurales, le Centre
for Women the Earth the Divine, l'Union européenne
féminine, Hadassah, the Zionist Women's Organisation
of America, Inc., l'Alliance internationale des femmes,
l'Association internationale des juristes démocrates,
le Conseil international des femmes juives, le Conseil
international des femmes, la Fédération internationale
pour l'économie familiale, la Fédération internationale
de femmes de carrières libérales et commerciales,
la Fédération internationale des travailleurs sociaux,
le Conseil national des femmes allemandes, l'Armée
du Salut, Servas International, Soka Gakkai International,
Sorooptimist International, la Fédération internationale
des femmes pour la paix mondiale, l'Organisation
internationale des femmes sionistes – organisations dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

Les organisations non gouvernementales nationales et internationales soussignées, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, membres du Comité de ONG sur la condition de la femme, soumettent aux participants à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme la déclaration suivante sur

L'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent

Pour information et prise en considération :

De nombreux documents de l'ONU et textes issus des conférences des Nations unies et d'autres conférences soulignent l'importance de l'éducation, de la formation et de l'accès à toute la gamme des disciplines universitaires et non universitaires, en particulier la science et la technologie, y compris l'éducation permanente, pour le développement des femmes et de la société dans son ensemble. Pour en citer quelques-uns :

- Les paragraphes 82 et 83 du Programme d'action de Beijing demandent l'amélioration de l'accès des femmes, et leur persévérance, dans la science et la technologie.
- Les paragraphes 74 et 82 du document issu de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2000 renforcent cette demande en ce qui concerne la science et la technologie.
- Le Sommet mondial sur la société de l'information demande instamment l'inclusion des femmes dans les nouvelles technologies au niveau de la prise de décisions.
- Plus récemment, la Commission de la science et la technologie a demandé l'élargissement des possibilités pour l'éducation et la recherche dans les domaines de la science, de la technologie et de l'ingénierie, et l'aménagement d'une connectivité large bande, notamment pour les femmes.
- Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'Organisation internationale du travail (OIT) condamnent la discrimination à l'égard des femmes en matière d'éducation, d'emploi et de salaires et demandent un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale.
- Les objectifs 2 et 3 des objectifs du Millénaire pour le développement traitent de l'égalité des sexes et de l'éducation.

Les dispositions juridiques concernant l'inclusion des femmes et des filles dans l'éducation et la formation en matière de science et de technologie sont insuffisantes, et leur autonomisation n'a pas été réalisée, malgré toutes les tentatives et les progrès accomplis à ce jour. La crise financière actuelle impose aux femmes un fardeau plus lourd, car la réduction de la dette publique se traduit généralement

par une réduction tangible des services et prestations sociaux. La croissance économique, le relèvement économique et le développement sont mus par des innovations scientifiques et techniques; les pays et les sociétés ne peuvent pas se permettre de négliger la valeur du talent des femmes et des filles dans ces domaines. La promotion d'un travail décent pour les femmes est une stratégie économique et sociale qui profite à tous.

Par conséquent, les organisations non gouvernementales soussignées

- Soulignent l'importance de la prise de mesures destinées à faciliter l'accès des femmes et des filles à une éducation et une formation de qualité à tous les niveaux;
- Soulignent l'importance de structures et de politiques de soutien destinées à faire persévérer les femmes et les filles dans l'éducation et la formation;
- Demandent un transport sûr vers les institutions d'enseignement, des installations sanitaires séparées pour les deux sexes ainsi que des services de garderie d'enfants et de soins aux personnes dépendantes sûrs et abordables;
- Soulignent l'importance d'un accès garanti des femmes au marché du travail;
- Appellent les mesures juridiques destinées à assurer la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle des femmes et des hommes;
- Soulignent l'importance de la lutte contre les stéréotypes sexistes qui existent toujours, grâce à la révision des programmes d'études et des manuels et l'adoption de méthodes et pratiques d'enseignement non discriminatoires, ainsi que l'organisation de campagnes médiatiques et éducationnelles dans des environnements structurés et non structurés;
- Recommandent l'exécution d'analyses sexospécifiques basées sur des données ventilées par sexe en vue de modifier la dynamique en matière d'égalité des sexes dans l'éducation et l'emploi;
- Soulignent que la notion de travail décent suppose non seulement des conditions de travail décentes, mais aussi un salaire décent; elle couvre également toute la gamme des professions dites sociales, mal rémunérées et sans exemples de réussite spectaculaire, mais indispensables pour les sociétés;
- Recommandent vivement la promotion et la facilitation de partenariats entre les gouvernements, les institutions d'enseignement, les milieux d'affaires et l'industrie en vue de mettre fin à la ségrégation en matière d'éducation, d'éviter la surreprésentation des femmes dans les emplois précaires, et d'encourager les femmes et les filles à faire carrière dans les sciences et l'ingénierie, considérées traditionnellement comme des domaines réservés aux hommes;
- Soulignent l'importance de la participation des femmes à l'élaboration de politiques novatrices en matière de science et de technologie.

Signatures

African Action on AIDS

Alliance internationale des femmes

Armée du Salut

Association internationale des juristes démocrates

Association mondiale des guides et des éclaireuses

Centre for Women the Earth the Divine

Conseil international des femmes

Conseil international des femmes juives

Conseil national des femmes allemandes

Fédération internationale de femmes de carrières libérales et commerciales

Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale

Fédération internationale des travailleurs sociaux

Fédération internationale pour l'économie familiale

Hadassah, the Womens Zionist Organisation of America, Inc

Organisation internationale des femmes

Servas International

Soka Gakkai International

Soroptimist International

Union européenne féminine

Union mondiale des femmes rurales
